
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

D'AZAY-SUR-CHER

Procès-verbal du 8 juillet 2020

L'an deux mil vingt le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Azay-sur-Cher, légalement convoqué le 29 juin 2020, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Janick ALARY, Président.

Présents : Mesdames Patricia HULAK, Katia BOIS, Mireille de LA CROMPE, Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN, Martine GUIBERT, Jocelyne ROUSSEAUX, Fabienne AUJUMIER et Mrs Martiel AUGER, Charles BROSSET et Daniel SIRIEIX.

Absents excusés : Mme Mireille ROUSSEAU

A été élue secrétaire de séance, Madame Christine SACRISTAIN

1. Installation du CCAS

La séance est ouverte sous la présidence de M. Janick ALARY, Maire d'Azay-sur-Cher, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Par délibération en date du 3 juin dernier, le Conseil Municipal a, dans un premier temps, arrêté la composition du CCAS ainsi qu'il suit : six membres élus et six membres nommés par le Président au sein d'organismes extérieurs et habitants de la commune.

Dans un second temps, il a été procédé à l'élection des membres du CCAS parmi les élus.

Sont ainsi été nommés en qualité de membres élus du CCAS :

- **Patricia HULAK, Katia BOIS, Mireille de LA CROMPE, Katia PELTIER, Christine SACRISTAIN et Martial AUGER.**

Par arrêté n°1/2020, ont été nommés membres extérieurs :

- **Mireille ROUSSEAU, Fabienne AUJUMIER, Martine GUIBERT** (représentant les associations familiales, désignée sur proposition de l'UDAF), **Jocelyne ROUSSEAUX** (représentant les associations de personnes âgées sur proposition de l'UNION TERRITORIAL DES RETRAITES CFDT), **Charles BROSSET** et **Daniel SIRIEIX.**

2. Election du Vice-président

Sous la présidence de M. Janick ALARY, Président, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, a été invité à procéder à l'élection du vice-président.

Déclaration de candidature

Pour l'élection du Vice-Président du CCAS, un appel à candidature est lancé. Se porte candidat : Mme Patricia HULAK

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 12
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0
- d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral) : 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 12
- f. Majorité absolue : 7

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HULAK Patricia	12	douze

A ETE ELU : Mme Patricia HULAK

Le Conseil d'Administration, constatant les résultats de l'élection de ce premier tour de scrutin, a décidé de déclarer l'élection acquise et d'en prendre acte.

Proclamation de l'élection du Vice-Président

Mme Patricia HULAK a été proclamée Vice-Président et a été immédiatement installée.

3- Affectation du résultat 2019

Le Conseil d'Administration du CCAS,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2019 ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le Compte Administratif 2019 fait apparaître un excédent de 1 788.92 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

AFFECTE le résultat de fonctionnement comme suit :

- l'excédent reporté au compte 002 = 1 788.92 euros

4. Vote du budget supplémentaire 2020

Monsieur le Maire, Président de droit, explicite à l'Assemblée le budget supplémentaire tel qu'il a été annexé à la convocation. Il commente ce budget, chapitre par chapitre, en explicitant certains articles, tant en dépenses qu'en recettes dans la section de fonctionnement, la section d'investissement du CCAS étant à 0.

Vu le projet de budget supplémentaire présenté de manière détaillée en annexe,

Après avoir constaté la reprise des différents résultats,

Après que toutes les explications aient été données,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

- de retenir et d'adopter le budget supplémentaire 2020 du CCAS tel qu'il est présenté, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés (002) Crédits votés BS 2020	1 788.92 €	1 788.92 €		
Totaux	1 788.92	1 788.92		

- de signer ce document.

5. Vote des subventions

Le budget des associations étant joint, les propositions des subventions sont soumises au vote du Conseil.

Subventions sociales	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<i>A.D.M.R. service aux familles -Bléré</i>	450.00€	400.00€	300.00€	300.00€	300.00€	300.00€	<i>300.00€</i>
<i>A.D.M.R. service aux personnes âgées SMLB</i>	450.00€	400.00€	300.00€	300.00€	300.00€	300.00€	<i>300.00€</i>
<i>AZ'aides</i>	500.00€	500.00€	600.00€	600.00€	600.00€	600.00€	<i>600.00€</i>
<i>Blouses Roses</i>	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€	<i>200.00€</i>
<i>Coup de Pouce</i>	500.00€	400.00€	300.00€	300.00€	300.00€	300.00€	<i>300.00€</i>
<i>Croix Rouge Bléré</i>	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€	200.00€	<i>200.00€</i>
<i>Entraide Cantonale Montlouis</i>	380.00€	380.00€	300.00€	300.00€	300.00€	300.00€	<i>300.00€</i>
<i>Les Restos du Cœur</i>	250.00€	250.00€	250.00€	250.00€	250.00€	250.00€	<i>250.00€</i>
<i>Mission Locale</i>	2482.00€	2482.00€	2482.00€	2482.00€	2482.00€	2 482.00€	<i>2482.00€</i>
Total	5412.00€	5212.00€	4932.00€	4932.00€	4932.00€	4932.00€	4932.00€
<i>Enveloppe budgétaire</i>	5700.00€	5500.00€	<i>5300.00€</i>	<i>5300.00€</i>	<i>5300.00€</i>	<i>5300.00€</i>	<i>5150.00€</i>

Après en avoir délibéré,
 Considérant le crédit inscrit au budget primitif 2020,
 Après que certains commentaires et/ou explications aient été rapportées,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents :

FIXE les subventions allouées au titre de l'année 2020.

6. Informations diverses

- Règlement intérieur à transmettre à tous les membres du CCAS.
- Prochaine réunion fixée le mercredi 7 octobre 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Président remercie le Conseil et lève la séance à 18h45.

*Validation au
 Le secrétaire de séance,
 Christine SACRISTAIN.*